

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion du BUREAU SYNDICAL

Vendredi 13 mars 2020

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

- Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

RESSOURCES HUMAINES :

- Modification de la convention « accompagnement numérique » avec le CDG47
- Mise en place du RIFSEEP
- Création du Comité Technique

ENVIRONNEMENT :

- Approbation des zonages d'assainissement de 8 communes après enquête publique
- Approbation des projets de zonage d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonage de 4 communes

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE :

- Contribution du Syndicat Eau47 et de la Régie d'exploitation au FSL pour 2020

RÉGIE :

- Approbation de l'état annuel 2019 des dégrèvements Eau potable et Assainissement collectif accordés par la Régie Eau47 (loi Warsmann)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Demande de participation à des travaux de mise en conformité du système d'ANC de M. BELLOC à BEAUZIAC

MARCHÉ PUBLIC :

- Diagnostic 2019 des réseaux d'assainissement sur le territoire syndical en 5 lots

QUESTIONS DIVERSES



FINANCES

1. Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

 Financement projets d'investissement 2020

EAU POTABLE

Territoire de l'Albret

	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau		Reste à financer EAU47
		Taux	Montant HT	
Nérac – Renouvellement silo CAP	110 000 €	55%	60 500 €	49 500 €
Nérac Barbaste Lavardac – Modélisation réseau	80 000 €	50%	40 000 €	40 000 €

Territoire de Porte des Landes

Ambrus – Diag réseau	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €
----------------------	----------	-----	---------	---------

Territoire de Lot Amont 47

Massoulès – Aménagement de Jaubardet	12 700 €	55%	6 985 €	5 715 €
Sécurisation Tournon	1 048 250 €	55%	576 538 €	471 712 €

Territoire du Villeneuvois

Pontous – Équipement du forage de secours	110 000 €	55%	60 500 €	49 500 €
Sécurisation Penne par Pontous	352 000 €	55%	193 600 €	158 400 €

Territoire de Sud du Lot

UD du Mail sécurisation par Pontous	914 000 €	55%	502 700 €	411 300 €
-------------------------------------	-----------	-----	-----------	-----------

TOTAL

2 641 950 €

1 448 323 €

1 193 627 €

2. (suite) Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Assainissement Collectif

Territoire de l'Albret

	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau		Reste à financer EAU47
		Taux	Montant HT	
Mézin – Réhabilitation suite au diag (1ère tranche -Travaux sous RD n°656 (pour partie) et rue de la Ténarèze	185 000 €	35%	64 750 €	120 250 €
Lannes - Réhabilitation suite au diag	191 000 €	35%	66 850 €	124 150 €
Nérac – Diag réseau	75 000 €	50%	37 500 €	37 500 €
Barbaste – Diag réseau	30 000 €	50%	15 000 €	15 000 €
Nérac – Réhabilitation STEP Serbat (plafonné VMR = 2 315 €/EH = 30*2 315 € = 69 450 €)	112 000 €	35% du plafond	24 308 €	87 692 €

Territoire de Porte des Landes

Sauméjan – Renouvellement de la STEP (plafonné VMR = 1 475 €/EH = 150*1 475 € = 221 277 €)	248 850 €	35% du plafond	77 447 €	171 403 €
Sauméjan – Réhabilitation des réseaux (plaf. à 18*7 500 € = 135 000 €)	420 000 €	35% du plafond	47 250 €	372 750 €
Fourques – Raccordemt lot. des sables (plaf. à 45*7 500 € brch = 337 500 €)	569 400 €	35% du plafond	118 125 €	451 275 €
Fourques - Renouvellement de la STEP (plafonné VMR = 867,3 €/EH = 1 000 *867,30 € = 867 300 €)	924 580 €	35% du plafond	303 542 €	621 038 €
Casteljaloux – Réhabilitation secteur Taridon	2 030 000 €	35%	710 500 €	1 319 500 €
Casteljaloux – filtre à bandes STEP de Laugas	207 400 €	35%	72 590 €	134 810 €
Casteljaloux – Renouvelt de la STEP Belloc (pas de VMR, > montant réel)	81 500 €	35%	28 525 €	52 975 €
Buzet sur Baïse – Diag réseau	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €
Saint Léger – Assainissement de bourg (réseau plafonné à 33*7 500 € = 247 500 € et pas VMR STEP car > montant réel de 110 000 € (total 357 500)	406 000 €	35 %	125 125 €	280 875 €
Leyritz Moncassin – Réhabilitation des réseaux (AC travaux	65 000 €	35%	22 750 €	42 250 €

2. (suite) Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau		Reste à financer EAU47
		Taux	Montant HT	
Territoire de Nord de Marmande				
Sainte Bazeille – Réhab. des réseaux - 200 000 €/an sur 3 ans	600 000 €	35%	210 000 €	390 000 €
Duras – Réhabilitation des prétraitements de la STEP	114 600 €	35%	40 110 €	74 490 €
Lévignac de Guyenne - Réhabilitation des réseaux	25 300 €	35%	8 855 €	16 445 €
Monteton - Diag réseau	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €
Saint Martin Petit - Diag réseau	12 000 €	50%	6 000 €	6 000 €
Escassefort – Renouvellemnt STEP (plafonné VMR = 1 120 €/EH)	448 368 €	35% du plafond	156 929 €	291 439 €

Territoire de Nord du Lot

Fauillet – Renouvellement de la STEP	631 140 €	35%	220 899 €	410 241 €
Saint Livrade – réhabilitation PR St Etienne de Fougères	200 844 €	35%	70 295 €	130 549 €
Tombeboeuf - Réhabilitation des réseaux	78 900 €	35%	27 615 €	51 285 €
Monbahu - Réhabilitation des réseaux				
Monclar - Réhabilitation des réseaux				
Monflanquin – Mise en séparatif du secteur des Cannelles	150 000 €	35%	52 500 €	97 500 €
Villebramar – Assainissement de bourg (réseau plafonné 22*7 500 € = 165 000 € et VMR STEP 1 791 €*75 EH = 134 337 € soit total de 299 337 €)	402 500 €	35% du plafond	104 768 €	297 732 €
Laparade – Extension de réseau place des Coudercs (plafonné 6x7500 € = 45 000 €)	124 200 €	30% du plafond	13 500 €	110 700 €
Tombeboeuf – Mise en place d'un traitement phosphore sur STEP	29 000 €	35%	10 150 €	18 850 €
Castelnau de Gratecambe - Réhabilitation des réseaux	269 000 €	35%	94 150 €	174 850 €
Verteuil - Diag réseau	27 000 €	50%	13 500 €	13 500 €
Puymiclan - Diag réseau	24 000 €	50%	12 000 €	12 000 €

2. (suite) Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Territoire de la Brame

	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau		Reste à financer EAU47
		Taux	Montant HT	
Saint Pardoux Isaac – Diag réseau	50 000 €	50%	25 000 €	25 000 €
Miramont - Réhabilitation des réseaux	55 000 €	35%	19 250 €	35 750 €
Agnac – Assainissement lotissement près du bourg (pas de VMR car > montant réel)	94 210 €	35%	32 974 €	61 236 €
Villeréal – Diag réseau	60 000 €	50%	30 000 €	30 000 €
Seyches – Diag réseau	40 000 €	50%	20 000 €	20 000 €
Montauriol – Extension réseau pour camping - Plafonné à 2*7500 = 15 000 €	84 300 €	35% du plafond	5 250 €	79 050 €
Villeréal – Extension réseau Lotissement cimetière (plafonné à 17*7 500 € = 127 500 €)	131 000 €	35% du plafond	44 625 €	86 375 €

Territoire de Lot Amont 47

Penne Agenais – STEP Croquelardit	3 064 670 €	55%	1 685 569 €	1 379 101 €
Penne et St Sylvestre - Réhabilitation des réseaux	885 336 €	35%	309 868 €	575 468 €
Bourlens - Réhabilitation des réseaux	50 000 €	35%	17 500 €	32 500 €
Bourlens – Renouvellement STEP (plafonné VMR = 1 652,5 €/EH)	210 500 €	35% du plafond	57 839 €	152 661 €
Fumel Condezaygues – Réhabilitation des réseaux - 1 380 000,00 € /an	8 280 000 €	35%	2 898 000 €	5 382 000 €
Condezaygues – Équipements de 5 DO	40 000 €	55%	22 000 €	18 000 €
St Front sur Lémance – Diag réseau	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €
Lacapelle Biron – Diag réseau	12 000 €	50%	6 000 €	6 000 €
Lacapelle Biron – Extension réseau Lausine (VMR = 9 * 7500 = 67 500 €)	105 000 €	35% du plafond	23 625 €	81 375 €

2. (suite) Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Territoire de Sud du Lot	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau		Reste à financer EAU47
		Taux	Montant HT	
Prayssas – Renouvellement STEP (pas de VMR car > montant réel)	546 036 €	35%	191 113 €	354 923 €
Puymirol – Remplacement collecteur existant	121 754 €	35%	42 614 €	79 140 €
Laroque Timbaut - Réhabilitation des réseaux	95 000 €	35%	33 250 €	61 750 €
Laugnac – Modification du réseau en privé	95 780 €	35%	33 523 €	62 257 €
Saint Laurent – Mise en place d’un dégrilleur sur la STEP	60 000 €	35%	21 000 €	39 000 €
Port Saint Marie – Renouvellement PR SNCF + St Laurent (P52+53 PPI)	360 000 €	35%	126 000 €	234 000 €
Beauville – Réhabilitation place du pré carré et RD 122	306 442 €	35%	107 255 €	199 187 €
Le Temple sur Lot – Diag réseau	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €

TOTAL

23 504 610 €

8 545 286 € 14 959 324 €

- Marion BAZINETTE, DGA Technique, précise avoir rencontré Astrid PINGUET à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'ensemble des projets prévus au PPI en eau et assainissement collectif a été étudié afin d'établir la liste des dossiers subventionnables.
- De plus, l'Agence de l'Eau dispose d'un fond spécifique pour les demandes les plus rapides. C'est pour cela que la majorité des demandes de l'année 2020 a été effectuée ce premier trimestre.

➔ Le Bureau valide à l'unanimité les demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour Garonne présentées ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES



3. Modification de la convention « accompagnement numérique » avec le CDG47



🖥️ Achat par Eau47 logiciels métiers **RH** et **Compta**

🖥️ Besoins techniques différents

➡ Nécessité de modifier la convention :

FORFAIT ACTUEL	FORFAIT A SOUSCRIRE
« Métiers »	« Technologique »
3 484 €	2 326 €

➡ Le Bureau approuve à l'unanimité la modification de la convention « accompagnement numérique » signée avec le CDG47 et retient le forfait « Technologique ».

3. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

	IFSE Indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise	CIA Complément indemnitaire annuel
Bénéficiaires	- Cadre d'emplois 1, cat. A : attachés et ingénieurs territoriaux - Cadre d'emplois 2, cat. B : rédacteurs et techniciens territoriaux - Cadre d'emplois 3, cat. C : adjoints administratifs, techniques et agents de maîtrise	
Critères d'attribution liés :	- au poste - à l'expérience professionnelle	- à la valeur professionnelle et investissement de l'agent (apprécié lors de l'entretien professionnel) : - résultats professionnels obtenus - compétences pro - qualités relationnelles - capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau sup
Modalités individuelles : en fonction du rattachement de l'emploi occupé à un groupe de fonction	Détermination des groupes de fonction :	
	- fonction d'encadrement - technicité, expertise, qualification - sujétions particulières, degré d'exposition du poste à l'environnement	
	Attachés / Ingénieurs	
	A1	DGS
	A2	DGA
	A3	Chef service
	A4	Chef équipe/expert
	Rédacteurs / Techniciens	
	B1	Chef service
	B2	Chef équipe/expert
	B3	Agent
	Adjointes administratifs, techniques, agents de maîtrise	
	C1	Chef équipe/expert
	C2	Agent

3. Suite - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

	IFSE		CIA	
Montants maximums/agent attribués individuellement par un coefficient appliqué au montant de base pouvant varier de 0 à 100 %	A1	32 000 €	A1	3 195 €
	A2	28 000 €	A2	2 835 €
	A3	23 000 €	A3	2 250 €
	A4	15 000 €	A4	1 800 €
	B1	15 000 €	B1	1 190 €
	B2	11 000 €	B2	1 092,50 €
	B3	9 000 €	B3	997,50 €
	C1	10 500 €	C1	630 €
	C2	9 000 €	C2	600 €
Critères de modulation	- maîtrise environnement pro - connaissances et expériences dans d’autres domaines - parcours pro - capacité à exploiter son expérience acquise - approfondissement des savoirs et pratiques, montée en compétences			
Réexamen	- changement fonction ou emploi dans même groupe fonct° - changement grade ou cadre d’emplois (promotion interne, avancement de grade ou nomination suite à concours) - au moins tous les 4 ans			
Modalités de versement	Périodicité			
	Annuellement (proratisé en fonction du temps de travail, à l’exclusion du temps partiel thérapeutique)			
	Absences			
	- congé maladie ordinaire, invalidité temporaire imputable au service, accident de service ou maladie pro : maintenue dans les mêmes proportions que le traitement - congé longue maladie, grave maladie, longue durée : interrompu - congé maternité, paternité, pour adoption, accueil de l’enfant : suit le sort du traitement - congés annuels, préparation au reclassement, autorisation spéciale d’absence : maintenue - suspension de fonction : suspendue			
Autres dispositifs cumulatifs	- indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais déplacement...) - dispositifs d’intéressement collectif - dispositifs compensant les pertes de pouvoir d’achat (GIPA,...) - sujétions ponctuelles liées à la durée du travail (heures sup, astreintes,...)			

→ Le Bureau valide à l'unanimité l'ensemble des dispositions proposées pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et sa mise en place.

4. Création d'un Comité Technique (CT)



💧 Le syndicat EAU47 doit mettre en place ce CT en 2020, suivant la procédure du décret n° 85-565 du 30 mai 1985.

1- Avant le 15 janvier informer par courrier le CDG des effectifs du syndicat

➡ 2- Convoquer les organisations syndicales départementales pour les informer du projet : rencontre le 22/01/2020 avec FO, CFDT et CGT

3- L'organisation des élections en septembre 2020

4. Suite - Création d'un Comité Technique (CT)

Rappel consultation CT :

- Organisation / fonctionnement des services
- Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels
- Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Politique indemnitaire et critères de répartition y afférents
- Formation, insertion et promotion de l'égalité pro
- Hygiène, sécurité et conditions de travail
- Aides protection sociale complémentaire et action sociale

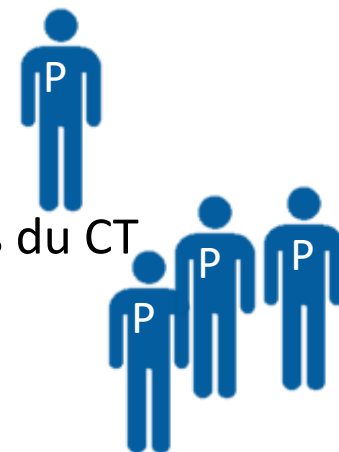
Émission d'un avis :

- Fixation critères appréciation valeur pro (entretien professionnel)
- Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- Fixation taux de promotion au titre avancement de grade et d'échelon spécial
- Modalités dématérialisation des dossiers individuels

4. Suite - Création d'un Comité Technique (CT)

💧 Proposition composition :

Représentants	Titulaires	Suppléants
Personnel	4	4
Employeur et composition paritaire	4	4



💧 Le collège des représentants de la collectivité prendra part aux avis du CT

Mireille ROUSSEAU, responsable RH, précise qu'un délai de 6 mois entre la date de création du CT et la date des élections des représentants doit être respecté.

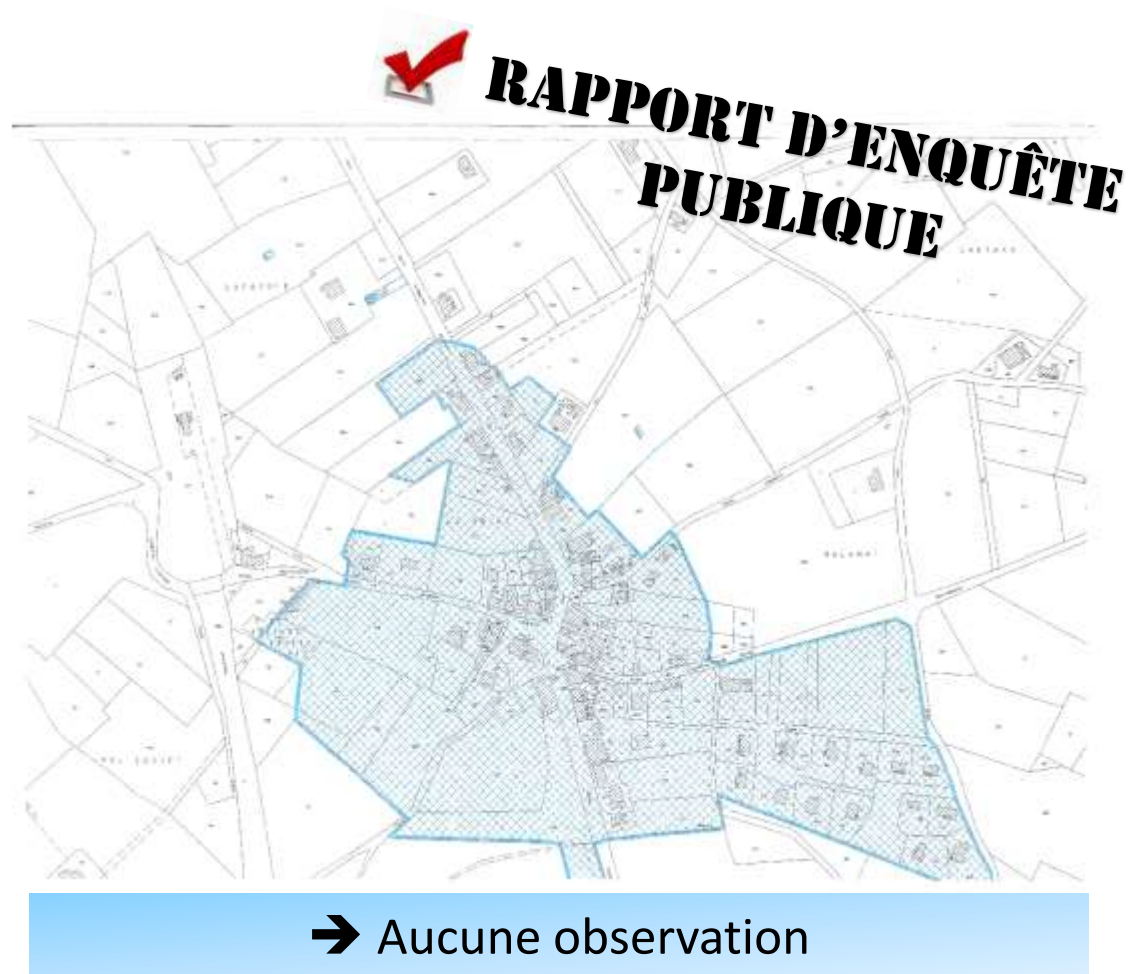
➔ Le Bureau approuve à l'unanimité la création d'un Comité Technique ainsi que sa composition : 4 titulaires + 4 suppléants représentant le personnel et 4 titulaires + 4 suppléants représentant l'employeur + composition paritaire.



ENVIRONNEMENT

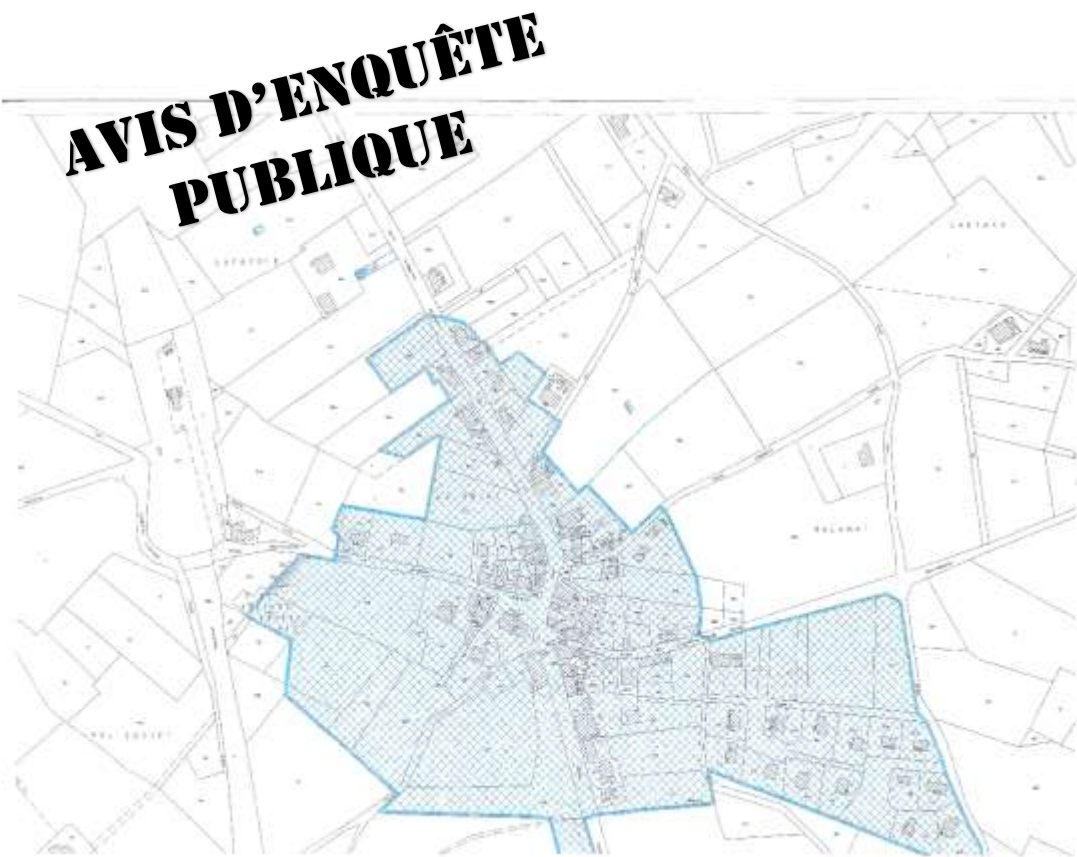
5. Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de 8 communes

- 💧 Cancon
- 💧 Caumont s/Gne
- 💧 Clermont-Dessous
- 💧 Le Mas d'Agenais
- 💧 Lougratte
- 💧 St-Sylvestre
- 💧 Trémons
- 💧 Virazeil



→ Le Bureau approuve à l'unanimité la modification des zonages d'assainissement des communes de Cancon, Caumont sur Gne, Clermont-Dessous, Le Mas d'Agenais, Lougratte, St Sylvestre, Trémons et Virazeil après enquête publique.

6. Approbation des projets de zonage d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonage



💧 Auriac sur Dropt

💧 Lé vignac

💧 Loubès-Bernac

💧 Villeréal

➔ Avis favorable
de la DREAL

➔ Le Bureau approuve à l'unanimité les projets de zonage d'assainissement des communes d'Auriac sur Dropt, Lé vignac, Loubès-Bernac et Villeréal et valide le lancement des enquêtes publiques pour modification de zonage.

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE



7. Contribution du Syndicat EAU47 et de la Régie d'exploitation au FSL pour 2020

💧 Actualisation montants 2020 :

0,2049 €/abonné AEP et AC /an



	Nb Abonnés	Contribution Syndicat EAU47	Contribution Régie (exploitant)
Eau potable	101 656	20 829 €	4 016 €
Assainissement Collectif	40 206	8 238 €	3 687 €
TOTAUX		29 067 €	7 703 €

➡ Signature avenant convention avec CD47 du 17/10/2018

➡ Le Bureau valide à l'unanimité les contributions de 29 067 € du Syndicat Eau47 et de 7 703 € de la régie Eau47 au Fonds de Solidarité Logement et approuve la signature de l'avenant à la convention signée avec le Conseil Départemental de Lot et Garonne.

RÉGIE



8. Approbation de l'état annuel 2019 des dégrèvements exceptionnels Eau Potable et Assainissement collectif accordés par la Régie Eau47

💧 Montants non encaissés en 2019, dans le cadre de la loi Warsmann (fuite après compteur) :

Volumes dégrévés en m³

	Eau potable	Assainissement Collectif
REGIE PDL	3 020	4 378
REGIE ALBRET	1 665	1 912
TOTAL	4 685	6 290

Recettes HT non perçues

Part Syndicat

Secteur PDL	906,00 €	1 532,30 €
Secteur AL	499,50 €	681,10 €

Part Exploitant

Secteur PDL	2 389,00 €	2 712,14 €
Secteur AL	1 554,00 €	1 526,20 €

TOTAL	5 348,50 €	6 451,74 €
--------------	-------------------	-------------------

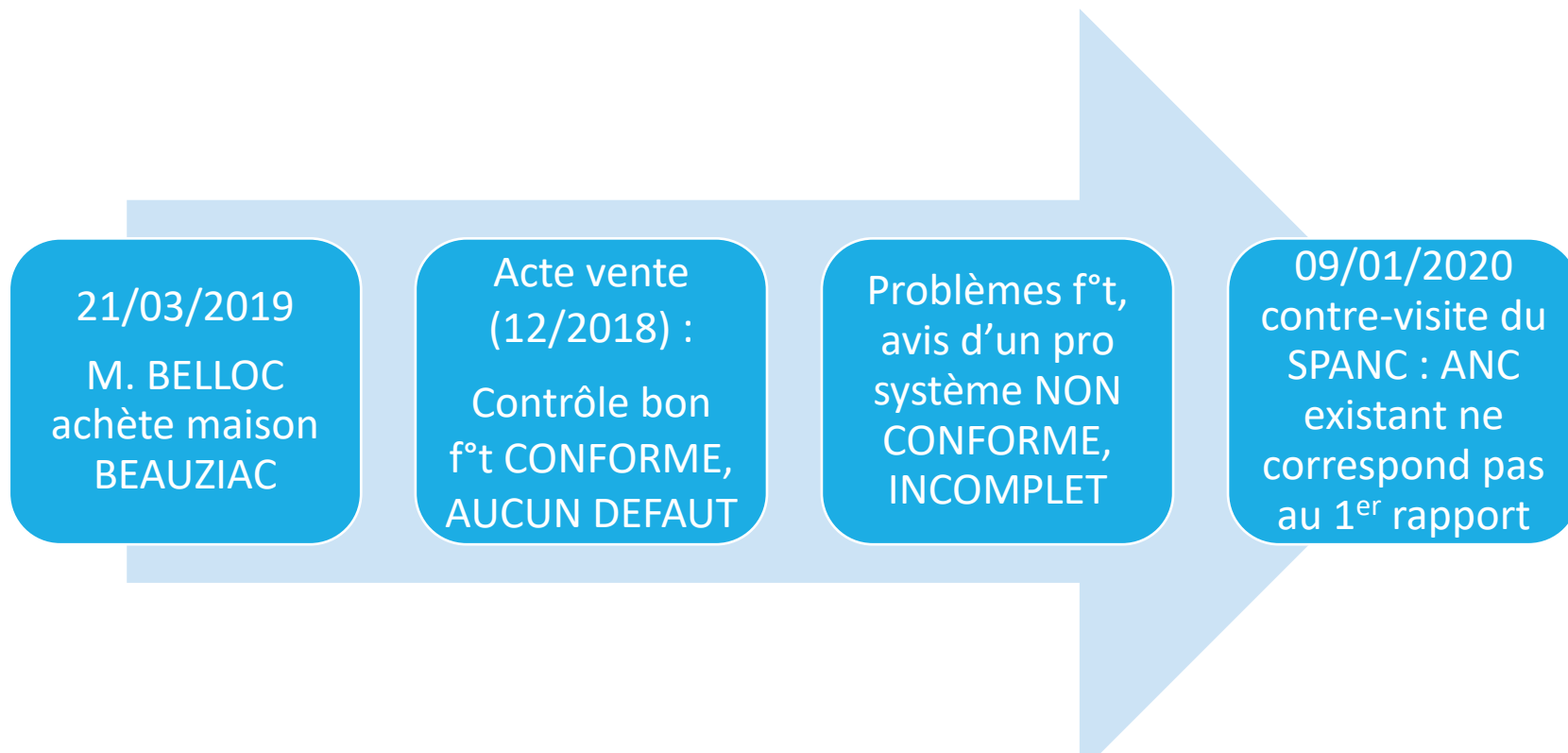
M. BABIN, responsable des régies, précise que cela représente 15 dossiers sur la Porte des Landes et 8 sur l'Albret, soit moins de 0,5 % des volumes vendus en Eau potable.

➔ Le Bureau approuve à l'unanimité les montants de 5 348,50 € en eau potable et 6 451,74 € en assainissement non collectif non encaissés en 2019 dans le cadre de la loi Warsmann par les régies de la Porte des Landes et de l'Albret.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



9. Demande de participation à des travaux de mise en conformité du système d'ANC de M. BELLOC - BEAUZIAC



M. BELLOC estime avoir été trompé : système ANC conforme = condition essentielle à son achat.

➡ Proposition de **participation à la réhabilitation** suite **erreur des services** reconnue par la technicienne
Coût total : 8 954 €

- M. GUERIN, délégué de Dausse, constate qu'il s'agit d'une erreur de la technicienne mais peut-être également d'un vice-caché du vendeur.
- M. COUZIGOU, délégué de St Avit, souhaite savoir si une date de création de l'installation figure sur le rapport car en fonction de celle-ci, la vétusté du matériel n'incombe pas au service du SPANC.
- Mme BRAAK, responsable du SPANC, indique effectivement que lorsqu'elle est connue, la date d'installation est notée sur le rapport. Mais il s'agit là d'une maison plutôt récente avec une fosse toutes eaux. Elle précise que ce type d'erreur est très rare malgré les pressions que subissent les techniciens de la part des vendeurs qui n'ont pas la conformité. L'agent en question a été recadré.
- Par ailleurs, la responsable précise que le service a investi dans des caméras d'inspection pour toujours faire des contrôles plus précis. De plus, les agents reviennent une 2^{ème} fois lorsque les éléments n'étaient pas visible une première fois.
- M. BINET, Vice-Président du territoire de la Porte des Landes et délégué d'Anzex, suggère de ne participer que pour la remise aux normes de l'épandage, en supposant que la fosse est elle aux normes.
- M. DUTHIL demande si nous ne pouvons pas faire intervenir l'assurance responsabilité civile de l'agent. Mme LE LANNIC lui indique que nous ne disposons pas ce type d'assurance.
- Mme BRAAK informe les membres du bureau que les techniciens sont de plus en plus précis dans leur rapport : observations, photos, réserves,...

➔ Le Bureau valide à l'unanimité la prise en charge par le Syndicat Eau47 de la réhabilitation de l'installation de M. BELLOC située à BEAUZIAC.

MARCHÉS PUBLICS



10. Diagnostic 2019 des réseaux d'assainissement sur le Territoire syndical en 5 lots

🌊 CAO du 18/02/2020



LOT	TERRITOIRE	COMMUNES	ESTIMATION HT	ENTREPRISE PROPOSÉE	MONTANT HT
Lot 1	ALBRET	- LAVARDAC - VILLENEUVE DE MEZIN	89 202,50 €	AQUALIS	73 505,26 €
Lot 2	SUD MDE	- MONTPOUILLAN	17 095,00 €	PRIMA INGENIERIE	20 246,11 €
Lot 3	NORD LOT	- CANCON - CLAIRAC	127 167,50 €	PURE ENVIRONNEMENT	91 533,40 €
Lot 4	NORD MDE	- DURAS - ESCASSEFORT	107 195,00 €	PURE ENVIRONNEMENT	69 126,25 €
Lot 5	SUD LOT	- ST ANTOINE DE FICALBA	35 933,35 €	AQUALIS	22 206,02 €

➔ Le Bureau valide à l'unanimité l'attribution des 5 lots comme proposé ci-dessus.

11. Questions diverses

- Mme LE LANNIC propose aux membres du bureau d'envisager l'embauche d'un DGA Administratif afin de soulager les services qui se sont répartis le travail au départ de MME FALZON en 2018.
- Le directeur indique que le choix de ne pas remplacer la DGA Administrative avait été fait pour donner plus de responsabilités aux chefs de services. Cela se passe bien mais avec son départ prochain à la retraite, il est peut être nécessaire de redonner du poids à la fonction de Directeur Adjoint Administratif.
- Par ailleurs, M. BINET précise que le responsable des régies, M. BABIN, pourrait également être assisté. M. PENIDON indique qu'il travaille avec Nicolas BABIN afin de mettre en place des agents déjà en place pour gérer des équipes. Une dizaine de référents a déjà été désignée sur les deux régies (en administratif, en eau, assainissement,...) Ainsi Nicolas est bien secondé sur les 2 sites des régies.



Merci de votre attention !